

L'économie bleue, un atout sous-exploité en Nouvelle-Calédonie selon l'IEOM

AFP le 02/04/2016 à 10:40

La Nouvelle-Calédonie possède de la deuxième plus vaste Zone économique exclusive (ZEE) de l'outremer français, mais elle la sous-exploite, selon une étude de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

"Au regard de son potentiel, la ZEE, qui couvre 1,4 million de km², reste sous-développée", a expliqué Louise Abellard, la responsable de cette étude, vendredi. L'économie maritime, ou économie bleue, ne représente en effet que 2% de l'emploi salarié calédonien, 3% des entreprises et 1,5% des exportations, loin derrière le nickel (92,1%).

Ce secteur, qui regroupe des activités aussi diverses que l'exploitation des produits de la mer, la construction et la réparation navale, le transport des marchandises et des passagers ainsi que les activités portuaires, pourrait, selon l'IEOM, offrir des nouvelles sources de croissance à l'heure où la Nouvelle-Calédonie, durement touchée par la crise du nickel, cherche à diversifier son économie.

Parmi elles, le tourisme de croisière, qui a affiché l'an dernier une progression de 5,3% par rapport à 2014 avec 444.000 excursionnistes, presque dix fois plus qu'en 2000. Ou bien encore les travaux de recherche et développement soutenus par l'Ifremer, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Le cluster maritime calédonien, créé en août 2014, compte à ce jour 58 membres. L'une des recherches les plus prometteuses concerne les microalgues capables de fixer le CO₂, de bloquer les UV et de servir d'aliments pour la filière crevette.

"Il y a des volontés, des initiatives autour du cluster, mais cela ne suffit pas", selon Matthieu Morando, responsable du service des études de l'IEOM pointant la complexité de l'organisation institutionnelle calédonienne. La compétence de l'économie bleue est répartie entre six membres du gouvernement et la gestion de l'espace maritime relève conjointement des communes, des ports, des provinces, de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.



Copyright © 2016 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.